

**Déclaration de la Roumanie conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale pour l'année de référence qui prend fin le 31 décembre 2022**

**I. DÉCLARATIONS VISÉES À L'ARTICLE 1<sup>ER</sup>, POINT L), DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT SERA APPLICABLE**

Sans objet.

**II. LÉGISLATION ET RÉGIMES VISÉS À L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT EST APPLICABLE**

La date d'application du règlement (CE) n° 883/2004 à la législation nationale énumérée, dans la mesure où elle relève du champ d'application du règlement, est [le 1<sup>er</sup> mai 2010], sauf indication contraire. C'est également la date à partir de laquelle le règlement s'applique dans cet État membre.

**Régime public d'assurance maladie**

- Loi n° 95 du 14 avril 2006 relative à la réforme dans le domaine de la santé, republiée, avec les modifications et compléments ultérieurs

<https://cnas.ro/informatii-generale/>

**Régime public de retraite**

- Loi n° 263 du 16 décembre 2010 relative au régime public unique de retraite, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 852 du 20 décembre 2010, telle que modifiée et complétée par:
  - loi n° 37 du 8 mars 2013 modifiant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 131 du 12 mars 2013, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013
  - ordonnance d'urgence du gouvernement n° 1 du 22 janvier 2013 modifiant et complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 53 du 23 janvier 2013, en vigueur depuis le 23 janvier 2013
  - loi n° 155 du 18 juin 2015 modifiant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 444 du 22 juin 2015, en vigueur depuis le 25 juin 2015
  - loi n° 192 du 7 juillet 2015 complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 504 du 7 juillet 2015, en vigueur depuis le 10 juillet 2015

- loi n° 325 du 16 décembre 2015 modifiant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 937 du 18 décembre 2015, en vigueur depuis le 21 décembre 2015
- ordonnance d'urgence du gouvernement n° 65 du 30 décembre 2015 complétant l'article 29 de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 986 du 31 décembre 2015, en vigueur depuis le 31 décembre 2015
- loi n° 142 du 12 juillet 2016 modifiant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 528 du 14 juillet 2016, en vigueur depuis le 17 juillet 2016
- loi n° 155 du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 545 du 20 juillet 2016, en vigueur depuis le 23 juillet 2016
- loi n° 172 du 7 octobre 2016 complétant l'article 158 de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 808 du 13 octobre 2016, en vigueur depuis le 12 novembre 2016
- loi n° 222 du 17 novembre 2016 modifiant l'article 109, paragraphe 1, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 934 du 21 novembre 2016, en vigueur depuis le 24 novembre 2016
- loi n° 1 du 6 janvier 2017 relative à l'élimination de certaines taxes et charges, et modifiant et complétant certains actes législatifs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 15 du 6 janvier 2017, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2017
- loi n° 144 du 26 juin 2017 modifiant l'article 65, paragraphe 5, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 491 du 28 juin 2017, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017
- loi n° 160 du 30 juin 2017 complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 504 du 30 juin 2017, en vigueur depuis le 3 juillet 2017
- loi n° 216 du 17 novembre 2017 complétant l'article 65 de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 908 du 20 novembre 2017, en vigueur depuis le 23 novembre 2017
- loi n° 217 du 17 novembre 2017 modifiant et complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 908 du 20 novembre 2017, en vigueur depuis le 23 novembre 2017
- ordonnance d'urgence du gouvernement n° 103 du 14 décembre 2017 modifiant et complétant certains actes législatifs en matière de sécurité sociale, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 1010 du 20 décembre 2017, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- ordonnance d'urgence du gouvernement n° 116 du 28 décembre 2017 relative à certaines mesures budgétaires et modifiant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 1043 du 29 décembre 2017, en vigueur depuis le 29 décembre 2017

- ordonnance d'urgence du gouvernement n° 18 du 15 mars 2018 relative à l'adoption de certaines mesures fiscales et budgétaires, et modifiant et complétant certains actes législatifs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 260 du 23 mars 2018, en vigueur depuis le 23 mars 2018
- loi n° 177 du 17 juillet 2018 portant approbation de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 103/2017 modifiant et complétant certains actes législatifs en matière de sécurité sociale, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 628 du 19 juillet 2018, en vigueur depuis le 22 juillet 2018
- loi n° 221 du 27 juillet 2018 modifiant et complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 661 du 30 juillet 2018, en vigueur depuis le 2 août 2018
- loi n° 23 du 9 janvier 2019 complétant l'article 114, paragraphe 1, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite et l'article 55 de la loi n° 223/2015 relative aux pensions militaires de l'État, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 30 du 10 janvier 2019, en vigueur depuis le 13 janvier 2019
- loi n° 135 du 12 juillet 2019 modifiant l'article 56, paragraphe 1, point a), de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 587 du 17 juillet 2019, en vigueur depuis le 20 juillet 2019
- loi n° 215 du 14 novembre 2019 modifiant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 921 du 14 novembre 2019, en vigueur depuis le 17 novembre 2019
- arrêt n° 702 du 31 octobre 2019 de la Cour constitutionnelle roumaine relatif à l'exception d'inconstitutionnalité du syntagme «lors de l'inscription initiale au régime de retraite» figurant dans le libellé de l'article 170, paragraphe 3, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 96 du 10 février 2020, en vigueur depuis le 10 février 2020
- ordonnance d'urgence n° 10 du 4 février 2020 complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 93 du 7 février 2020, en vigueur depuis le 7 février 2020
- ordonnance d'urgence n° 32 du 26 mars 2020 modifiant et complétant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 30/2020 modifiant et complétant certains actes législatifs et prévoyant certaines mesures dans le domaine de la protection sociale dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2 et instituant des mesures supplémentaires de protection sociale, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 260 du 30 mars 2020, en vigueur depuis le 30 mars 2020
- ordonnance d'urgence n° 108 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 595 du 7 juillet 2020, en vigueur depuis le 7 juillet 2020
- loi n° 163 du 3 août 2020 modifiant l'article 65, paragraphe 5, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 695 du 3 août 2020, en vigueur depuis le 6 août 2020
- loi n° 188 du 21 août 2020 modifiant et complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 767 du 21 août 2020, en vigueur depuis le 24 août 2020

- loi n° 201 du 10 septembre 2020 modifiant l'article 65, paragraphe 5, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 832 du 10 septembre 2020, en vigueur depuis le 13 septembre 2020
- loi n° 207 du 18 septembre 2020 modifiant l'article 65, paragraphe 5, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 858 du 18 septembre 2020, en vigueur depuis le 21 septembre 2020
- ordonnance d'urgence n° 163 du 24 septembre 2020 complétant l'article 159 de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite et adoptant certaines mesures dans le domaine de l'assurance de certaines personnes dans le régime public de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 883 du 28 septembre 2020, en vigueur depuis le 28 septembre 2020
- loi n° 212 du 30 septembre 2020 modifiant l'article 65, paragraphe 5, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 893 du 30 septembre 2020, en vigueur depuis le 3 octobre 2020
- loi n° 235 du 5 novembre 2020 modifiant l'article 65, paragraphe 5, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 1037 du 6 novembre 2020, en vigueur depuis le 9 novembre 2020
- loi n° 279 du 7 décembre 2020 modifiant l'article 65, paragraphe 5, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 1187 du 7 décembre 2020, en vigueur depuis le 10 décembre 2020
- loi n° 289 du 15 décembre 2020 portant approbation de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 108/2020 modifiant et complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 1238 du 16 décembre 2020, en vigueur depuis le 19 décembre 2020
- loi n° 297 du 18 décembre 2020 modifiant le point 38 de l'annexe n° 2 de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 1266 du 21 décembre 2020, en vigueur depuis le 24 décembre 2020
- loi n° 113 du 28 avril 2021 complétant l'article 107 de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 459 du 29 avril 2021, en vigueur depuis le 2 mai 2021
- loi n° 197 du 16 juillet 2021 modifiant et complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 712 du 19 juillet 2021, en vigueur depuis le 18 août 2021
- ordonnance d'urgence du gouvernement n° 94 du 30 août 2021 modifiant et complétant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 830 du 31 août 2021, en vigueur depuis le 31 août 2021
- loi n° 270 du 11 novembre 2021 complétant l'article 109 de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 1085 du 12 novembre 2021, en vigueur depuis le 15 novembre 2021
- arrêt n° 670 du 19 octobre 2021 relatif à l'exception d'inconstitutionnalité du syntagme «lors de l'inscription initiale au régime de retraite» figurant dans le libellé de l'article 170, paragraphe 3, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, se référant aux pensions de vieillesse établies après le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et

provenant de la transformation des pensions de retraite anticipées partielles établies avant cette date, publié au Journal officiel de la Roumanie n° 1157 du 6 décembre 2021, en vigueur depuis le 6 décembre 2021

- Loi n° 373/2022 modifiant la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite
- Loi n° 369/2022 relative au budget de la sécurité sociale de l'État pour l'année 2023
- Loi n° 258/2022 modifiant l'article 65, paragraphe 5, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite
- Loi n° 161/2022 modifiant l'article 65, paragraphe 5, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite
- Loi n° 119/2022 modifiant l'article 65, paragraphe 5, de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite
- Loi n° 76/2022 complétant l'article 106 de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite
- Loi n° 74/2022 complétant l'article 30 de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite
- Décision du gouvernement n° 257 du 20 mars 2011 portant approbation des modalités d'application des dispositions de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 214 du 28 mars 2011, en vigueur depuis le 28 mars 2011, complétées par:
  - décision du gouvernement n° 291 du 5 mai 2017 complétant l'article 134 des modalités d'application des dispositions de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite, approuvées par la décision du gouvernement n° 257/2011 publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 334 du 8 mai 2017, en vigueur depuis le 8 mai 2017
- Décision n° 1542/2022 portant approbation des critères et des règles de diagnostic clinique, de diagnostic fonctionnel et d'évaluation de la capacité de travail sur la base desquels est effectué le classement dans les degrés I, II et III d'invalidité
- Loi n° 127 du 8 juillet 2019 relative au régime public de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 563 du 9 juillet 2019, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021
- Loi n° 186 du 20 octobre 2016 relative à certaines mesures dans le domaine de l'assurance de certaines catégories de personnes dans le régime public de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 824 du 24 octobre 2016, en vigueur depuis le 27 octobre 2016
  - ordonnance d'urgence du gouvernement n° 32 du 20 avril 2017 modifiant la loi n° 186/2016 relative à certaines mesures dans le domaine de l'assurance de certaines catégories de personnes dans le régime public de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 288 du 24 avril 2017, en vigueur depuis le 24 avril 2017
  - loi n° 238 du 5 décembre 2017 portant approbation de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 32/2017 modifiant la loi n° 186/2016 relative à certaines mesures dans le domaine de l'assurance de certaines catégories de personnes dans le régime public de

retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 968 du 7 décembre 2017, en vigueur depuis le 10 décembre 2017

- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 99 du 15 décembre 2016 relative à certaines mesures visant à rémunérer les employés payés à l'aide de fonds publics, à la prorogation de certains délais, ainsi qu'à certaines mesures fiscales et budgétaires, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 1035 du 22 décembre 2016, en vigueur depuis le 22 décembre 2016
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 2 du 6 janvier 2017 relative à certaines mesures fiscales et budgétaires, et modifiant et complétant certains actes législatifs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 16 du 6 janvier 2017, en vigueur depuis le 6 janvier 2017
- Ordonnance d'urgence n° 82 du 16 novembre 2017 modifiant et complétant certains actes législatifs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 902 du 16 novembre 2017, en vigueur depuis le 16 novembre 2017
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 90 du 6 décembre 2017 relative à certaines mesures fiscales et budgétaires, modifiant et complétant certains actes législatifs et prorogeant certains délais, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 973 du 7 décembre 2017, en vigueur depuis le 7 décembre 2017
- Loi n° 3 du 3 janvier 2018 relative au budget de la sécurité sociale de l'État pour l'année 2018, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 5 du 3 janvier 2018, en vigueur depuis le 6 janvier 2018
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 89 du 4 octobre 2018 relative à certaines mesures fiscales et budgétaires, et modifiant et complétant certains actes législatifs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 854 du 9 octobre 2018, en vigueur depuis le 9 octobre 2018
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 114 du 28 décembre 2018 relative à l'adoption de certaines mesures en matière d'investissement public et de certaines mesures fiscales et budgétaires, modifiant et complétant certains actes législatifs, et prorogeant certains délais, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 1116 du 29 décembre 2018, en vigueur depuis le 29 décembre 2018
- Loi n° 13 du 8 janvier 2019 approuvant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 89/2018 relative à certaines mesures fiscales et budgétaires, et modifiant et complétant certains actes législatifs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 28 du 10 janvier 2019, en vigueur depuis le 13 janvier 2019
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 163 du 24 septembre 2020 complétant l'article 159 de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite et adoptant certaines mesures dans le domaine de l'assurance de certaines catégories de personnes dans le régime public de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 883 du 28 septembre 2020, en vigueur depuis le 28 septembre 2020
- Loi n° 168 du 22 juin 2021 portant approbation de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 163/2020 complétant l'article 159 de la loi n° 263/2010 relative au régime public unique de retraite et adoptant certaines mesures dans le domaine de l'assurance de certaines catégories de personnes dans le régime public de retraite, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 618 du 23 juin 2021, en vigueur depuis le 26 juin 2021
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 110 du 2 octobre 2021 relative à l'octroi de jours de congé payés aux parents et autres catégories de personnes dans le contexte de

la propagation du coronavirus SARS-CoV-2, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 945 du 4 octobre 2021, en vigueur depuis le 4 octobre 2021

- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 111 du 2 octobre 2021 établissant certaines mesures de protection sociale des salariés et d'autres catégories professionnelles dans le contexte de l'interdiction, de la suspension ou de la limitation des activités économiques, déterminées par la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 945 du 4 octobre 2021, en vigueur depuis le 4 octobre 2021
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 3 du 15 janvier 2021 relative à certaines mesures de recrutement et de rémunération du personnel participant au processus de vaccination contre la COVID-19 et établissant certaines mesures dans le domaine de la santé, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 50 du 15 janvier 2021, en vigueur depuis le 15 janvier 2021
- Ordonnance d'urgence n° 74/2022 octroyant une aide financière aux retraités relevant du régime public de retraite et du régime des pensions militaires de l'État ainsi qu'aux bénéficiaires de droits prévus par des lois spéciales, en juillet 2022
- Ordonnance d'urgence n° 168/2022 relative à certaines mesures fiscales et budgétaires et à la prorogation de certains délais, et modifiant et complétant certains actes législatifs

## **Principaux régimes de retraite ne relevant pas du régime public de retraite**

### ***Régime de retraite des avocats***

- Loi n° 51 du 7 juin 1995 relative à l'organisation et à l'exercice de la profession d'avocat, republiée le 6 mars 2001 dans le Journal officiel de la Roumanie n° 98 du 7 février 2011, en vigueur depuis le 7 février 2011
- Loi n° 72/2016 sur les retraites et autres droits des avocats en matière de sécurité sociale
- Loi n° 36/1995 sur les notaires et l'activité notariale

### ***Régime des pensions militaires de l'État***

- Loi n° 223 du 24 juillet 2015 relative aux pensions militaires de l'État, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 556 du 27 juillet 2015, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016

### ***Régimes propres de sécurité sociale des cultes reconnus par la loi***

- Église catholique romaine
- Église chrétienne adventiste du septième jour de Roumanie
- Église réformée de Roumanie
- Union pentecôtiste
- Église apostolique du Seigneur de Roumanie
- Église évangélique de confession augustinienne de Roumanie
- Église évangélique luthérienne de Roumanie

- Église unitarienne de Transylvanie
- Union des églises chrétiennes baptistes de Roumanie

### ***Régime de retraite et autres droits de sécurité sociale des notaires***

Loi n° 39 du 2 avril 2020 relative au régime de retraite et aux autres droits de sécurité sociale des notaires en Roumanie, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 281 du 3 avril 2020, en vigueur depuis le 6 avril 2020

### ***Pensions de service accordées à certaines catégories socioprofessionnelles***

- Loi n° 303 du 28 juin 2004 relative au statut des juges et des procureurs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 826 du 13 septembre 2005, en vigueur depuis le 13 septembre 2005
- Loi n° 242/2018 modifiant et complétant la loi n° 303/2004 relative au statut des juges et des procureurs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 868 du 15 octobre 2018, en vigueur depuis le 18 octobre 2018
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 92/2018 modifiant et complétant certains actes législatifs dans le domaine de la justice, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 874 du 16 octobre 2018, en vigueur depuis le 16 octobre 2018
- Décision du gouvernement n° 1275 du 3 novembre 2005 approuvant les modalités d'application des dispositions de la loi n° 303/2004 relative au statut des juges et des procureurs, republiée, et de la loi n° 47/1992 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour constitutionnelle, republiée, relative aux pensions de service et à l'octroi d'allocations pour les enfants à charge de moins de deux ans, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 979 du 3 novembre 2005, en vigueur depuis le 3 novembre 2005
- Loi n° 47/1992 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour constitutionnelle, republiée, avec les modifications et compléments ultérieurs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 807 du 3 décembre 2010, en vigueur depuis le 3 décembre 2010
- Loi n° 168/2018 modifiant et complétant la loi n° 47/1992 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour constitutionnelle, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 595 du 12 juillet 2018, en vigueur depuis le 15 juillet 2018
- Loi n° 35/1997 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'institution du Médiateur, republiée, avec les modifications et compléments ultérieurs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 277 du 15 avril 2014, en vigueur depuis le 15 avril 2014
- Décision du gouvernement n° 706 du 26 août 2015 portant approbation des modalités d'application des dispositions relatives à l'établissement des pensions de service de la loi n° 567/2004 relative au statut du personnel auxiliaire spécialisé des instances judiciaires et des parquets correspondants et du personnel opérant au sein de l'Institut national d'expertises criminalistiques, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 670 du 3 septembre 2015, en vigueur depuis le 3 septembre 2015

- Loi n° 83 du 21 avril 2015 complétant la loi n° 223/2007 relative au statut du personnel aéronautique civil navigant professionnel de l'aviation civile de Roumanie, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 270 du 22 avril 2015, en vigueur depuis le 22 mai 2015
- Loi n° 71 du 28 avril 2016 modifiant et complétant la loi n° 223/2007 relative au statut du personnel aéronautique civil navigant professionnel de l'aviation civile de Roumanie, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 334 du 29 avril 2016, en vigueur depuis le 2 mai 2016
- Arrêté n° 816/1349 du 29 juin 2015 portant approbation des modalités d'application des dispositions de la loi n° 83/2015 complétant la loi n° 223/2007 relative au statut du personnel aéronautique civil navigant professionnel de l'aviation civile de Roumanie, publié au Journal officiel n° 479 du 1<sup>er</sup> juillet 2015, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015
- Arrêté n° 596/1308 du 20 juillet 2016 modifiant et complétant l'arrêté n° 816/1349/2015 du ministre des transports et du ministre du travail, de la famille, de la protection sociale et des personnes âgées portant approbation des modalités d'application des dispositions de la loi n° 83/2015 complétant la loi n° 223/2007 relative au statut du personnel aéronautique civil navigant professionnel de l'aviation civile de Roumanie, publié au Journal officiel de la Roumanie n° 642 du 22 août 2016, en vigueur depuis le 22 août 2016
- Loi n° 130 du 3 juin 2015 complétant la loi n° 567/2004 relative au statut du personnel auxiliaire spécialisé des instances judiciaires et des parquets correspondants et du personnel opérant au sein de l'Institut national d'expertises criminalistiques, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 408 du 10 juin 2015, en vigueur depuis le 25 juillet 2015
- Loi n° 215 du 21 juillet 2015 modifiant et complétant la loi n° 7/2006 relative au statut du fonctionnaire public parlementaire, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 546 du 22 juillet 2015, en vigueur depuis le 21 août 2015
- Arrêté n° 965/XXXV/3598/274 du 25 août 2015 portant approbation des normes relatives à l'établissement de la pension de service prévues par la loi n° 7/2006 relative au statut du fonctionnaire public parlementaire, publié au Journal officiel de la Roumanie n° 648 du 26 août 2015, en vigueur depuis le 26 août 2015
- Arrêté n° 2/213/XXXV/266/12 du 12 février 2018 modifiant l'annexe n° 2 des normes relatives à l'établissement de la pension de service prévues par la loi n° 7/2006 relative au statut du fonctionnaire public parlementaire, approuvées par l'arrêté n° 965/XXXV/3.598/274/2015 du secrétaire général de la Chambre des députés, du secrétaire général du Sénat et du président de la caisse nationale de retraites publiques, publié au Journal officiel de la Roumanie n° 133 du 12 février 2018, en vigueur depuis le 12 février 2018
- Loi n° 216 du 21 juillet 2015 relative à l'octroi de la pension de service aux membres du Corps diplomatique et consulaire de Roumanie, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 546 du 22 juillet 2015, en vigueur depuis le 21 août 2015
- Loi n° 7 du 18 janvier 2016 modifiant et complétant la loi n° 94/1992 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour des comptes, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 41 du 19 janvier 2016, en vigueur depuis le 19 mars 2016
- Décision du gouvernement n° 954 du 9 décembre 2015 approuvant les modalités d'application de la loi n° 216/2015 relative à l'octroi de la pension de service aux membres du Corps diplomatique et consulaire de Roumanie, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 925 du 14 décembre 2015, en vigueur depuis le 14 décembre 2015

- Arrêté n° 285/138 du 12 avril 2016 portant approbation des normes relatives à l'établissement de la pension de service conformément aux dispositions de la loi n° 94/1992 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour des comptes, telle que modifiée et complétée par la loi n° 7/2016, publié au Journal officiel de la Roumanie n° 294 du 18 avril 2016, en vigueur depuis le 18 avril 2016
- Arrêté n° 983/960 du 20 juillet 2017 modifiant et complétant l'arrêté n° 285/138/2016 du président de la Cour des comptes et du président de la caisse nationale de retraites publiques portant approbation des normes relatives à l'établissement de la pension de service conformément à la loi n° 94/1992 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour des comptes, telle que modifiée et complétée par la loi n° 7/2016, publié au Journal officiel de la Roumanie n° 655 du 9 août 2017, en vigueur depuis le 9 août 2017
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 59 du 7 août 2017 modifiant et complétant certains actes législatifs relatifs aux pensions de service, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 648 du 7 août 2017, en vigueur depuis le 7 août 2017, à l'exception de l'article VII, point 3), et de l'article IX, paragraphe 1, en vigueur depuis le 15 septembre 2017
- Loi n° 145 du 26 juin 2017 modifiant et complétant la loi n° 94/1992 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour des comptes, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 491 du 28 juin 2017, en vigueur depuis le 28 juin 2017
- Loi n° 239 du 19 décembre 2019 portant approbation de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 92/2018 modifiant et complétant certains actes législatifs en matière de justice, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 1024 du 19 décembre 2019, en vigueur depuis le 22 décembre 2019
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 7 du 19 février 2019 relative à certaines mesures temporaires concernant le concours d'admission à l'Institut national de la magistrature, la formation professionnelle initiale des juges et des procureurs, l'examen de fin d'études de l'Institut national de la magistrature, le stage et l'examen d'aptitude des juges et des procureurs stagiaires, et visant à modifier et compléter la loi n° 303/2004 relative au statut des juges et des procureurs, la loi n° 304/2004 sur l'organisation judiciaire et la loi n° 317/2004 sur le Conseil supérieur de la magistrature, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 137 du 20 février 2019, en vigueur depuis le 20 février 2019
- Loi n° 86 du 16 avril 2021 modifiant l'article I, point 142, de la loi n° 242/2018 modifiant et complétant la loi n° 303/2004 relative au statut des juges et des procureurs, et abrogeant l'article V de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 92/2018 modifiant et complétant certains actes législatifs dans le domaine de la justice, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 403 du 16 avril 2021, en vigueur depuis le 19 avril 2021
- Loi n° 56 du 15 mai 2020 relative à la reconnaissance des mérites du personnel médical ayant participé à la réponse médicale à la COVID-19, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 402 du 15 mai 2020, en vigueur depuis le 18 mai 2020
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 116 du 4 octobre 2021 modifiant et complétant la loi n° 56/2020 relative à la reconnaissance des mérites du personnel médical ayant participé à la réponse médicale à la COVID-19, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 951 du 5 octobre 2021, en vigueur depuis le 5 octobre 2021

## Régime d'assurance chômage

- Loi n° 76 du 16 janvier 2002 relative au régime d'assurance chômage et à la promotion de l'emploi, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 103 du 6 février 2002, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2002, avec les modifications et compléments ultérieurs
- Décision du gouvernement n° 174 du 20 février 2002 portant approbation des modalités d'application de la loi n° 76/2002 relative au régime d'assurance chômage et à la promotion de l'emploi, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 181 du 18 mars 2002, en vigueur depuis le 18 mars 2002, avec les modifications et compléments ultérieurs

## **Prestations familiales**

### ***Allocations familiales***

- Loi n° 61 du 22 septembre 1993 relative aux allocations familiales, republiée au Journal officiel de la Roumanie n° 767 du 14 novembre 2012, avec les modifications et compléments ultérieurs
- Loi n° 214/2019 du 14 novembre 2019 complétant l'article 3 de la loi n° 61/1993 relative aux allocations familiales
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 123/2020 du 31 juillet 2020 modifiant l'article 3 de la loi n° 61/1993 relative aux allocations familiales
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 126/2021 du 15 décembre 2021 modifiant la loi n° 61/1993 relative aux allocations familiales, et octroyant une indemnité compensatoire aux personnes handicapées
- Décision du gouvernement n° 577 du 28 mai 2008 portant approbation des modalités d'application des dispositions de la loi n° 61/1993 relative aux allocations familiales et réglementation des modalités de calcul et de paiement des allocations familiales, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 442 du 12 juin 2008, avec les modifications et compléments ultérieurs

### ***Allocation pour enfant à charge***

- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 111 du 8 décembre 2010 relative au congé parental et à l'allocation mensuelle pour enfant à charge, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 830 du 10 décembre 2010, approuvée avec ses modifications par la loi n° 132 du 27 juin 2011, avec les modifications et compléments ultérieurs
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 97/2020 du 11 juin 2020 relative à la mise en œuvre de certaines mesures de simplification administrative dans le domaine de la protection sociale et à l'octroi de certains droits et prestations d'assistance sociale dans les domaines d'activité où des restrictions sont maintenues
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 26/2021 du 7 avril 2021 modifiant et complétant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 111/2010 relative au congé parental et à l'allocation mensuelle pour enfant à charge
- Décision du gouvernement n° 52 du 19 janvier 2011 portant approbation des modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 111/2010 relative au congé parental et à l'allocation mensuelle pour enfant à charge, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 78 du 31 janvier 2011, avec les modifications et compléments ultérieurs

## II. LÉGISLATION ET RÉGIMES VISÉS À L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT SERA APPLICABLE

### 1. Prestations de maladie

#### i) Prestations en nature

- Loi n° 95 du 14 avril 2006 relative à la réforme dans le domaine de la santé, republiée, avec les modifications et compléments ultérieurs
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 20/2021 du 29 mars 2021 établissant certaines mesures dans le cadre du régime d'assurance maladie dans le contexte de l'évolution de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2, et abrogeant certaines dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 70/2020 relative à la réglementation de certaines mesures, à compter du 15 mai 2020, dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2, prorogeant certains délais, modifiant et complétant la loi n° 227/2015 portant code des impôts, la loi n° 1/2011 de l'éducation nationale et d'autres actes législatifs, modifiant et complétant la loi n° 95/2006 relative à la réforme dans le domaine de la santé et modifiant la loi n° 266/2008 sur la pharmacie;
    - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 44/2022 du 14 avril 2022 établissant certaines mesures dans le cadre du système de santé et interprétant, modifiant et complétant certains actes législatifs
      - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 15 du 27 février 2022 relative à la fourniture, par l'État roumain, d'un soutien et d'une aide humanitaire aux ressortissants étrangers ou apatrides se trouvant dans une situation particulière et provenant de la zone de conflit armé en Ukraine, telle que modifiée et complétée
      - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 87/2022 du 23 juin 2022 modifiant et complétant l'ordonnance du gouvernement n° 18/2009 relative à l'organisation et au financement des résidences, et modifiant et complétant certains actes législatifs relatifs à certaines mesures sanitaires
- Loi n° 136/2020 du 18 juillet 2020, republiée, sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, telle que modifiée

Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 du 22 octobre 2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie;

- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 209/2020 du 27 novembre 2020 modifiant l'article IV, paragraphe 6, de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie et réglementant certaines mesures dans le domaine de la santé déterminées par l'évolution de la propagation des infections causées par le virus SARS-CoV-2,

- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 63/2021 du 29 juin 2021 modifiant l'article 15, paragraphe 4, de la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, et complétant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 21/2004 relative au système national de gestion des situations d'urgence,
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 115/2021 du 4 octobre 2021 complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique

--

- DÉCISION n° 696/2021 du 26 juin 2021 portant approbation des paquets de services et du contrat-cadre réglementant les conditions d'octroi d'une assistance médicale, de médicaments et de dispositifs médicaux dans le cadre du régime d'assurance maladie pour les années 2021 et 2022, telle que modifiée et complétée
- DÉCISION n° 1289/2021 du 28 décembre 2021 modifiant certains actes législatifs relatifs au programme de compensation de 90 % du prix de référence
  - ARRÊTÉ n° 1068/627/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 29 juin 2021 portant approbation des modalités d'application, en 2021, de la décision du gouvernement n° 696/2021 portant approbation des paquets de services et du contrat-cadre réglementant les conditions d'octroi d'une assistance médicale, de médicaments et de dispositifs médicaux dans le cadre du régime d'assurance maladie pour les années 2021 et 2022
- Arrêté n° 1549/2018 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des modalités relatives à l'établissement des pièces justificatives pour l'acquisition de la qualité d'assuré

B. Décision du gouvernement n° 155 du 30 mars 2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018 (acte législatif applicable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017)

- Décision du gouvernement n° 458 du 28 juin 2018 modifiant et complétant certains actes législatifs dans le domaine de la santé et prorogeant certains délais
- Décision du gouvernement n° 737 du 13 septembre 2018 modifiant la section B de l'annexe de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 956 du 7 décembre 2018 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 143 du 19 mars 2019 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 440 du 25 juin 2019 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018 et modifiant la section A de l'annexe de cette décision

- Décision du gouvernement n° 963/2019 du 18 décembre 2019 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 252/2020 du 30 mars 2020 établissant certaines mesures sanitaires pendant la période de l'état d'urgence sur le territoire de la Roumanie
- Décision du gouvernement n° 361/2020 du 7 mai 2020 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 369/2020 du 7 mai 2020 modifiant et complétant la décision du gouvernement n° 252/2020 établissant certaines mesures dans le domaine de la santé pendant la période de l'état d'urgence sur le territoire de la Roumanie
- Décision du gouvernement n° 433/2020 du 28 mai 2020 modifiant et complétant la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018, et établissant certaines mesures dans le domaine de la santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
- Décision du gouvernement n° 820/2020 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 modifiant et complétant la décision du gouvernement n° 140/2018 portant approbation des paquets de services et du contrat-cadre réglementant les conditions d'octroi d'une assistance médicale, de médicaments et de dispositifs médicaux dans le cadre du régime d'assurance maladie pour les années 2018 et 2019, et prévoyant certaines mesures dans le domaine des programmes nationaux de santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
- Décision du gouvernement n° 925/2020 du 28 octobre 2020 modifiant la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018, et prévoyant certaines mesures dans le domaine des programmes nationaux de santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
- Décision du gouvernement n° 1068/2020 du 11 décembre 2020 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 16/2021 du 27 janvier 2021 complétant la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 351/2021 du 25 mars 2021 modifiant et complétant certains actes législatifs dans le domaine de la santé, prorogeant les délais de leur application et prorogeant certains délais
- Décision du gouvernement n° 475/2021 du 21 avril 2021 complétant la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018, et modifiant et complétant l'annexe n° 2 de la décision du gouvernement n° 140/2018 portant approbation des paquets de services et du contrat-cadre réglementant les conditions d'octroi d'une assistance médicale, de médicaments et de dispositifs médicaux dans le cadre du régime d'assurance maladie pour les années

- 2018 et 2019, et établissant certaines mesures dans le domaine des soins hospitaliers dans le contexte épidémiologique déterminé par la propagation du virus SARS-CoV-2
- Décision du gouvernement n° 655/2021 du 16 juin 2021 modifiant et complétant l'article 25 de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018, et prorogeant le délai d'application de celui-ci
  - La décision du gouvernement n° 155/2017 était applicable jusqu'au 31 mars 2022.
  - Décision du gouvernement n° 423/2022 du 25 mars 2022 approuvant les programmes nationaux de santé, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022
  - Décision du gouvernement n° 1553/2022 du 28 décembre 2022 modifiant et complétant la décision du gouvernement n° 423/2022 portant approbation des programmes nationaux de santé
  - Arrêté n° 245 du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 31 mars 2017 portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018 (acte législatif applicable à partir du 1er avril 2017), tel que modifié et complété ultérieurement par les textes ci-après:
    - Arrêté n° 352 du 12 mai 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
    - Arrêté n° 487 du 27 juin 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
    - Arrêté n° 775 du 4 juillet 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
    - ARRÊTÉ n° 845 du 3 août 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
    - ARRÊTÉ n° 885 du 8 août 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
    - ARRÊTÉ n° 943 du 14 septembre 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
    - ARRÊTÉ n° 960 du 25 septembre 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
    - ARRÊTÉ n° 1039 du 25 octobre 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 1221 du 27 novembre 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1278 du 15 décembre 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1307 du 29 décembre 2017 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 34 du 11 janvier 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 390 du 22 février 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- Arrêté n° 932 du 17 mai 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1177 du 25 juillet 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1296 du 13 septembre 2018 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1328 du 27 septembre 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1340 du 1<sup>er</sup> octobre 2018 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1381 du 15 octobre 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1395 du 22 octobre 2018 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 1470 du 8 novembre 2018 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1488 du 22 novembre 2018 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1545 du 27 novembre 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1547 du 29 novembre 2018 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1590 du 14 décembre 2018 complétant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 1608 du 27 décembre 2018 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 194 du 30 janvier 2019 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 252 du 27 février 2019 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 263 du 11 mars 2019 suspendant l'application de certaines dispositions des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 293 du 25 mars 2019 prorogeant le délai d'application des dispositions de l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018 et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 299 du 29 mars 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 462 du 14 mai 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 574 du 12 juin 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 613 du 27 juin 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 619 du 27 juin 2019 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 732 du 6 août 2019 modifiant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018
- ARRÊTÉ n° 834 du 3 septembre 2019 modifiant et complétant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018
- ARRÊTÉ n° 898 du 7 octobre 2019 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 988 du 6 novembre 2019 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1105 du 28 novembre 2019 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1106 du 29 novembre 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1131 du 6 décembre 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1152 du 16 décembre 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1166 du 20 décembre 2019 modifiant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai

- ARRÊTÉ n° 1175 du 30 décembre 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 292/2020 du 22 janvier 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 377/2020 du 28 février 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 431/2020 du 27 mars 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 438/ 2020 du 31 mars 2020 modifiant et complétant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 520/2020 du 30 avril 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 533/2020 du 11 mai 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, prorogeant l'application des dispositions de ceux-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 911/653/2020 du 26 mai 2020 portant application de l'article 11 de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 70/2020 relative à la réglementation de certaines mesures, à compter du 15 mai 2020, dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2, prorogeant certains délais, modifiant et complétant la loi n° 227/2015 portant code des impôts, la loi n° 1/2011 de l'éducation nationale et d'autres actes législatifs
- ARRÊTÉ n° 705/2020 du 29 mai 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 715/2020 du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 4 juin 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, et établissant certaines mesures dans le domaine de la santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2

- ARRÊTÉ n° 769/2020 du 8 juillet 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 848/2020 du 13 août 2020 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 925/2020 du 28 août 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 975/2020 du 28 septembre 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1073/2020 du 13 octobre 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1109/2020 du 26 octobre 2020 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1124/2020 du 30 octobre 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, et établissant certaines mesures dans le domaine de la santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
- ARRÊTÉ n° 1138/2020 du 4 novembre 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, et établissant certaines mesures dans le domaine de la santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
- ARRÊTÉ n° 1168/2020 du 27 novembre 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1172/2020 du 2 décembre 2020 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1188/2020 du 10 décembre 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les

années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 1197/2020 du 16 décembre 2020 modifiant et complétant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 1225/2020 du 24 décembre 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1229/2020 du 29 décembre 2020 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 65/2021 du 12 janvier 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 99/2021 du 27 janvier 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 119/2021 du 4 février 2021 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 387/2021 du 25 février 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 379/2021 du 22 février 2021 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 429/2021 du 29 mars 2021 modifiant et complétant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 484/2021 du 28 avril 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 591/2021 du 14 juin 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 626/2021 du 25 juin 2021 modifiant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018
- ARRÊTÉ n° 634/2021 du 29 juin 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, prorogeant l'application des dispositions de ceux-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 716/2021 du 26 juillet 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 766/2021 du 9 août 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 878/2021 du 21 septembre 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 978/2021 du 3 novembre 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1018/2021 du 17 novembre 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1065/2021 du 9 décembre 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1085/2021 du 15 décembre 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1093/2021 du 20 décembre 2021 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1150/2021 du 30 décembre 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les

années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 59/2022 du 28 janvier 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 61/2022 du 31 janvier 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 77/2022 du 3 février 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 95/2022 du 15 février 2022 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 101/2022 du 18 février 2022 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 112/2022 du 25 février 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 141/2022 du 10 mars 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 156/2022 du 15 mars 2022 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 158/2022 du 15 mars 2022 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 162/2022 du 18 mars 2022 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 173/2022 du 24 mars 2022 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 179/2022 du 29 mars 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

2. ARRÊTÉ n° 180/2022 du 30 mars 2022 portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023

- ARRÊTÉ n° 202/2022 du 8 avril 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 224/2022 du 18 avril 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, et réglementant certaines mesures relatives au déroulement du programme national de lutte contre le diabète sucré
- ARRÊTÉ n° 330/2022 du 16 mai 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 353/2022 du 2 juin 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 373/2022 du 8 juin 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 456/2022 du 8 juillet 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 516/2022 du 4 août 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 527/2022 du 10 août 2022 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 557/2022 du 18 août 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 589/2022 du 31 août 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 602/2022 du 7 septembre 2022 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 773/2022 du 16 septembre 2022 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 867/2022 du 10 octobre 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 888/2022 du 24 octobre 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 949/2022 du 14 novembre 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 980/2022 du 29 novembre 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1014/2022 du 21 décembre 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 507 du 20 juillet 2015 portant approbation des normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, tel que modifié par: ARRÊTÉ n° 886 du 24 octobre 2016 modifiant les normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, approuvées par l'arrêté n° 507/2015 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 886 du 24 octobre 2016 modifiant les normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, approuvées par l'arrêté n° 507/2015 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 538/2020 du 13 mai 2020 complétant les normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, approuvées par l'arrêté n° 507/2015 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- Arrêté n° 854/2020 du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 14 août 2020 complétant les normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, approuvées par l'arrêté n° 507/2015 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 636/2021 du 29 juin 2021 modifiant les normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, approuvées par l'arrêté n° 507/2015 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- C. Décision du gouvernement n° 720 du 9 juillet 2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, avec les modifications et compléments ultérieurs:
- décision du gouvernement n° 741 du 9 septembre 2015 modifiant et complétant la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - décision du gouvernement n° 799 du 30 septembre 2015 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - décision du gouvernement n° 877 du 20 octobre 2015 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - décision du gouvernement n° 552 du 27 juillet 2016 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - décision du gouvernement n° 1045/2020 du 4 décembre 2020 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des

dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé (cette décision est entrée en vigueur le 1.1.2021)

- décision du gouvernement n° 537/13.5.2021 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - décision du gouvernement n° 796/28.7.2021 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - Décision du gouvernement n° 24/5.1.2022 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - Décision du gouvernement n° 406/25.3.2022 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - Décision du gouvernement n° 1346/2.11.2022 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - Décision du gouvernement n° 1289/28.12.2021 modifiant certains actes législatifs relatifs au programme de compensation de 90 % du prix de référence des médicaments pour les retraités.
- Arrêté n° 1301/500 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 11 juillet 2008 portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base

d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, avec les modifications et compléments ultérieurs:

- ARRÊTÉ n° 275/162 du 10 mars 2015 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008
- ARRÊTÉ n° 968/524 du 30 juillet 2015 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008
- ARRÊTÉ n° 1317/993 du 21 octobre 2015 complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008
- ARRÊTÉ n° 1 379/1023 du 4 novembre 2015 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008
- ARRÊTÉ n° 1463/1036 du 16 décembre 2016 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008
- ARRÊTÉ n° 14/69/14.1.2021 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes

internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008

- ARRÊTÉ n° 140/127/10.2.2021 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008
  
- Arrêté n° 564/499/4.5.2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application, avec les modifications et compléments ultérieurs:
  - ARRÊTÉ n° 1098/647/30.6.2021 modifiant et complétant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
  - ARRÊTÉ n° 1667/813/25.8.2021 modifiant et complétant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
  - Arrêté n° 702/133/7.3.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'annexe 1 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient

les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application

- Arrêté n° 1206/233/19.04.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
- Arrêté n° 1462/347/27.5.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'annexe 1 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
- Arrêté n° 1724/442/29.06.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
- Arrêté n° 2349/517/03.08.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application

- Arrêté n° 3322/909/28.10.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
- Arrêté n° 3723/1004/12.12.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application.

D. Arrêté n° 1822/1105/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 27 octobre 2020 portant application des dispositions de l'article IV, paragraphes 2 et 5, de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie

- Arrêté n° 2231/1213/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 23 décembre 2020 modifiant et complétant l'arrêté n° 1822/1105/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant application des dispositions de l'article IV, paragraphes 2 et 5, de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie
- Arrêté n° 1213/226/2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant l'arrêté n° 1822/1105/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant application des dispositions de l'article IV, paragraphes 2 et 5, de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie

### **Observations:**

*La décision du gouvernement relative au contrat-cadre est pluriannuelle (sa période de validité est de deux ans), tandis que l'arrêté relatif aux modalités d'application du contrat-cadre est établi chaque année. Les programmes nationaux de santé constituent des actions pluriannuelles.*

#### ii) Prestations en espèces

- Ordonnance d'urgence n° 158 du 17 novembre 2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvée avec ses modifications et compléments par la loi n° 399/2006, avec les modifications et compléments ultérieurs
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 145/2020 du 24 août 2020 modifiant et complétant la loi n° 95/2006 relative à la réforme dans le domaine de la santé, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, abrogeant certaines dispositions légales et établissant certaines mesures dans le domaine de la santé
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 126/2020 du 31 juillet 2020 modifiant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et instituant certaines mesures relatives aux indemnités d'assurance maladie
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 209/2020 du 27 novembre 2020 modifiant l'article IV, paragraphe 6, de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie et réglant certaines mesures dans le domaine de la santé déterminées par l'évolution de la propagation des infections causées par le virus SARS-CoV-2
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 74/2021 modifiant et complétant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, modifiant l'article 299, paragraphe 4, de la loi n° 95/2006 relative à la réforme dans le domaine de la santé, et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie
  - Ordonnance du gouvernement n° 14/2021 modifiant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 111/2021 établissant certaines mesures de protection sociale des salariés et d'autres catégories professionnelles dans le contexte de l'interdiction, de la suspension ou de la limitation des activités économiques, déterminées par la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 2/2022 établissant certaines mesures de protection sociale des salariés et d'autres catégories professionnelles dans le

contexte de l'interdiction, de la suspension ou de la limitation des activités économiques, déterminées par la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2, et modifiant et complétant certains actes législatifs

- Loi n° 24/2022 modifiant et complétant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Loi n° 73/2022 modifiant et complétant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 36/2022 établissant certaines mesures de protection sociale des salariés dans le contexte du conflit armé en Ukraine et à la suite des sanctions internationales infligées à la Fédération de Russie et à la Biélorussie
- Loi n° 136/2020 du 18 juillet 2020, republiée, sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, modifiée et complétée ultérieurement par:
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 du 22 octobre 2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie
- Décision du gouvernement n° 921/2020 du 28 octobre 2020 portant approbation de la liste des maladies infectieuses et contagieuses pour lesquelles est établi l'isolement des personnes à leur domicile, au lieu déclaré par elles ou, le cas échéant, dans des établissements de soins de santé ou dans d'autres lieux qui leur sont rattachés, ainsi que de la liste des établissements de soins de santé de base dans lesquels les personnes malades sont soignées
- Décision du gouvernement n° 423/2020 du 27 mai 2020 portant approbation de la liste des urgences médicales et chirurgicales et des maladies infectieuses et contagieuses du groupe A, pour lesquelles les assurés ont droit à une indemnisation en cas d'incapacité temporaire de travail sans remplir la condition relative au stage de cotisation réalisé
- Arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 5 janvier 2018 portant approbation des modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, modifié et complété ultérieurement par:
  - ARRÊTÉ n° 502/417/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 633/470/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 872/543/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 872/543/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1074/724/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1395/830/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1602/946/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1818/1111/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1398/729/2021 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1898/855/2021 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - arrêté n° 1166/217/2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- Arrêté n° 233/125 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 14 mars 2006 portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les

certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 40921192/745/2020 portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- ARRÊTÉ n° 1546/938/2020 modifiant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 4.0921192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Arrêté n° 1909/856/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Arrêté n° 2473/1017/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Arrêté n° 1165/218/2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles

#### ii) Prestations en espèces

- Ordonnance d'urgence n° 158 du 17 novembre 2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvée avec ses modifications et compléments par la loi n° 399/2006, avec les modifications et compléments ultérieurs
- Arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 5 janvier 2018 portant approbation des modalités d'application

des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie

- arrêté n° 502/417/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 633/470/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 872/543/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 872/543/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 1074/724/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 1395/830/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 1602/946/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 1818/1111/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1398/729/2021 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1898/855/2021 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- arrêté n° 1166/217/2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  
- Arrêté n° 233/125 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 14 mars 2006 portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie
  - Arrêté n° 1092/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
  - Arrêté n° 1546/938/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 1092/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
  - Arrêté n° 1909/856/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
  - Arrêté n° 2473/1017/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
  - Arrêté n° 1165/218/2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base

desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles

## 2. Prestations de maternité et de paternité assimilées

### i) Prestations en nature

- Loi n° 95 du 14 avril 2006 relative à la réforme dans le domaine de la santé, republiée, avec les modifications et compléments ultérieurs
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 20/2021 du 29 mars 2021 établissant certaines mesures dans le cadre du régime d'assurance maladie dans le contexte de l'évolution de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2, et abrogeant certaines dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 70/2020 relative à la réglementation de certaines mesures, à compter du 15 mai 2020, dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2, prorogeant certains délais, modifiant et complétant la loi n° 227/2015 portant code des impôts, la loi n° 1/2011 de l'éducation nationale et d'autres actes législatifs, modifiant et complétant la loi n° 95/2006 relative à la réforme dans le domaine de la santé et modifiant la loi n° 266/2008 sur la pharmacie;
    - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 44/2022 du 14 avril 2022 établissant certaines mesures dans le cadre du système de santé et interprétant, modifiant et complétant certains actes législatifs
      - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 15 du 27 février 2022 relative à la fourniture, par l'État roumain, d'un soutien et d'une aide humanitaire aux ressortissants étrangers ou apatrides se trouvant dans une situation particulière et provenant de la zone de conflit armé en Ukraine, telle que modifiée et complétée
      - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 87/2022 du 23 juin 2022 modifiant et complétant l'ordonnance du gouvernement n° 18/2009 relative à l'organisation et au financement des résidences, et modifiant et complétant certains actes législatifs relatifs à certaines mesures sanitaires
- Loi n° 136/2020 du 18 juillet 2020, republiée, sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, telle que modifiée

Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 du 22 octobre 2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie;

- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 209/2020 du 27 novembre 2020 modifiant l'article IV, paragraphe 6, de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie et réglementant certaines mesures dans le domaine de la santé déterminées par l'évolution de la propagation des infections causées par le virus SARS-CoV-2,
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 63/2021 du 29 juin 2021 modifiant l'article 15, paragraphe 4, de la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, et complétant l'ordonnance

d'urgence du gouvernement n° 21/2004 relative au système national de gestion des situations d'urgence,

- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 115/2021 du 4 octobre 2021 complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique

--

- DÉCISION n° 696/2021 du 26 juin 2021 portant approbation des paquets de services et du contrat-cadre réglementant les conditions d'octroi d'une assistance médicale, de médicaments et de dispositifs médicaux dans le cadre du régime d'assurance maladie pour les années 2021 et 2022, telle que modifiée et complétée
- DÉCISION n° 1289/2021 du 28 décembre 2021 modifiant certains actes législatifs relatifs au programme de compensation de 90 % du prix de référence
- ARRÊTÉ n° 1068/627/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 29 juin 2021 portant approbation des modalités d'application, en 2021, de la décision du gouvernement n° 696/2021 portant approbation des paquets de services et du contrat-cadre réglementant les conditions d'octroi d'une assistance médicale, de médicaments et de dispositifs médicaux dans le cadre du régime d'assurance maladie pour les années 2021 et 2022
- Arrêté n° 1549/2018 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des modalités relatives à l'établissement des pièces justificatives pour l'acquisition de la qualité d'assuré

B. Décision du gouvernement n° 155 du 30 mars 2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018 (acte législatif applicable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017)

- Décision du gouvernement n° 458 du 28 juin 2018 modifiant et complétant certains actes législatifs dans le domaine de la santé et prorogeant certains délais
- Décision du gouvernement n° 737 du 13 septembre 2018 modifiant la section B de l'annexe de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 956 du 7 décembre 2018 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 143 du 19 mars 2019 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 440 du 25 juin 2019 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018 et modifiant la section A de l'annexe de cette décision
- Décision du gouvernement n° 963/2019 du 18 décembre 2019 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018

- Décision du gouvernement n° 252/2020 du 30 mars 2020 établissant certaines mesures sanitaires pendant la période de l'état d'urgence sur le territoire de la Roumanie
- Décision du gouvernement n° 361/2020 du 7 mai 2020 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 369/2020 du 7 mai 2020 modifiant et complétant la décision du gouvernement n° 252/2020 établissant certaines mesures dans le domaine de la santé pendant la période de l'état d'urgence sur le territoire de la Roumanie
- Décision du gouvernement n° 433/2020 du 28 mai 2020 modifiant et complétant la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018, et établissant certaines mesures dans le domaine de la santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
- Décision du gouvernement n° 820/2020 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 modifiant et complétant la décision du gouvernement n° 140/2018 portant approbation des paquets de services et du contrat-cadre réglementant les conditions d'octroi d'une assistance médicale, de médicaments et de dispositifs médicaux dans le cadre du régime d'assurance maladie pour les années 2018 et 2019, et prévoyant certaines mesures dans le domaine des programmes nationaux de santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
- Décision du gouvernement n° 925/2020 du 28 octobre 2020 modifiant la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018, et prévoyant certaines mesures dans le domaine des programmes nationaux de santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
- Décision du gouvernement n° 1068/2020 du 11 décembre 2020 prorogeant le délai d'application des dispositions de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 16/2021 du 27 janvier 2021 complétant la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018
- Décision du gouvernement n° 351/2021 du 25 mars 2021 modifiant et complétant certains actes législatifs dans le domaine de la santé, prorogeant les délais de leur application et prorogeant certains délais
- Décision du gouvernement n° 475/2021 du 21 avril 2021 complétant la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes nationaux de santé pour les années 2017 et 2018, et modifiant et complétant l'annexe n° 2 de la décision du gouvernement n° 140/2018 portant approbation des paquets de services et du contrat-cadre réglementant les conditions d'octroi d'une assistance médicale, de médicaments et de dispositifs médicaux dans le cadre du régime d'assurance maladie pour les années 2018 et 2019, et établissant certaines mesures dans le domaine des soins hospitaliers dans le contexte épidémiologique déterminé par la propagation du virus SARS-CoV-2
- Décision du gouvernement n° 655/2021 du 16 juin 2021 modifiant et complétant l'article 25 de la décision du gouvernement n° 155/2017 portant approbation des programmes

nationaux de santé pour les années 2017 et 2018, et prorogeant le délai d'application de celui-ci

- La décision du gouvernement n° 155/2017 était applicable jusqu'au 31 mars 2022.
- Décision du gouvernement n° 423/2022 du 25 mars 2022 approuvant les programmes nationaux de santé, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022
- Décision du gouvernement n° 1553/2022 du 28 décembre 2022 modifiant et complétant la décision du gouvernement n° 423/2022 portant approbation des programmes nationaux de santé
- Arrêté n° 245 du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 31 mars 2017 portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018 (acte législatif applicable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017), tel que modifié et complété ultérieurement par les textes ci-après:
  - Arrêté n° 352 du 12 mai 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - Arrêté n° 487 du 27 juin 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - Arrêté n° 775 du 4 juillet 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 845 du 3 août 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 885 du 8 août 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 943 du 14 septembre 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 960 du 25 septembre 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1039 du 25 octobre 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1221 du 27 novembre 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1278 du 15 décembre 2017 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 1307 du 29 décembre 2017 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 34 du 11 janvier 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 390 du 22 février 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- Arrêté n° 932 du 17 mai 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1177 du 25 juillet 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1296 du 13 septembre 2018 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1328 du 27 septembre 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1340 du 1<sup>er</sup> octobre 2018 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1381 du 15 octobre 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1395 du 22 octobre 2018 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1470 du 8 novembre 2018 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1488 du 22 novembre 2018 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 1545 du 27 novembre 2018 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1547 du 29 novembre 2018 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1590 du 14 décembre 2018 complétant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 1608 du 27 décembre 2018 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 194 du 30 janvier 2019 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 252 du 27 février 2019 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 263 du 11 mars 2019 suspendant l'application de certaines dispositions des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 293 du 25 mars 2019 prorogeant le délai d'application des dispositions de l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018 et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 299 du 29 mars 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 462 du 14 mai 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 574 du 12 juin 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 613 du 27 juin 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 619 du 27 juin 2019 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 732 du 6 août 2019 modifiant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018
- ARRÊTÉ n° 834 du 3 septembre 2019 modifiant et complétant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018
- ARRÊTÉ n° 898 du 7 octobre 2019 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 988 du 6 novembre 2019 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1105 du 28 novembre 2019 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1106 du 29 novembre 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1131 du 6 décembre 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1152 du 16 décembre 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1166 du 20 décembre 2019 modifiant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 1175 du 30 décembre 2019 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 292/2020 du 22 janvier 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 377/2020 du 28 février 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 431/2020 du 27 mars 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 438/ 2020 du 31 mars 2020 modifiant et complétant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 520/2020 du 30 avril 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 533/2020 du 11 mai 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, prorogeant l'application des dispositions de ceux-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 911/653/2020 du 26 mai 2020 portant application de l'article 11 de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 70/2020 relative à la réglementation de certaines mesures, à compter du 15 mai 2020, dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2, prorogeant certains délais, modifiant et complétant la loi n° 227/2015 portant code des impôts, la loi n° 1/2011 de l'éducation nationale et d'autres actes législatifs
- ARRÊTÉ n° 705/2020 du 29 mai 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 715/2020 du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 4 juin 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, et établissant certaines mesures dans le domaine de la santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
- ARRÊTÉ n° 769/2020 du 8 juillet 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 848/2020 du 13 août 2020 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 925/2020 du 28 août 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 975/2020 du 28 septembre 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1073/2020 du 13 octobre 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1109/2020 du 26 octobre 2020 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1124/2020 du 30 octobre 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, et établissant certaines mesures dans le domaine de la santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
- ARRÊTÉ n° 1138/2020 du 4 novembre 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, et établissant certaines mesures dans le domaine de la santé dans le contexte de la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
- ARRÊTÉ n° 1168/2020 du 27 novembre 2020 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1172/2020 du 2 décembre 2020 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1188/2020 du 10 décembre 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1197/2020 du 16 décembre 2020 modifiant et complétant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai

- ARRÊTÉ n° 1225/2020 du 24 décembre 2020 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1229/2020 du 29 décembre 2020 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 65/2021 du 12 janvier 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 99/2021 du 27 janvier 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 119/2021 du 4 février 2021 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 387/2021 du 25 février 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 379/2021 du 22 février 2021 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 429/2021 du 29 mars 2021 modifiant et complétant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, prorogeant l'application des dispositions de celui-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 484/2021 du 28 avril 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 591/2021 du 14 juin 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 626/2021 du 25 juin 2021 modifiant l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018

- ARRÊTÉ n° 634/2021 du 29 juin 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, prorogeant l'application des dispositions de ceux-ci et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 716/2021 du 26 juillet 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 766/2021 du 9 août 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 878/2021 du 21 septembre 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 978/2021 du 3 novembre 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1018/2021 du 17 novembre 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1065/2021 du 9 décembre 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1085/2021 du 15 décembre 2021 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1093/2021 du 20 décembre 2021 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1150/2021 du 30 décembre 2021 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 59/2022 du 28 janvier 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 61/2022 du 31 janvier 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 77/2022 du 3 février 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 95/2022 du 15 février 2022 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 101/2022 du 18 février 2022 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 112/2022 du 25 février 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 141/2022 du 10 mars 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 156/2022 du 15 mars 2022 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 158/2022 du 15 mars 2022 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 162/2022 du 18 mars 2022 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 173/2022 du 24 mars 2022 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 179/2022 du 29 mars 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2017 et 2018, approuvées par l'arrêté n° 245/2017 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

2. ARRÊTÉ n° 180/2022 du 30 mars 2022 portant approbation des normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023

- ARRÊTÉ n° 202/2022 du 8 avril 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 224/2022 du 18 avril 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, et réglementant certaines mesures relatives au déroulement du programme national de lutte contre le diabète sucré
- ARRÊTÉ n° 330/2022 du 16 mai 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 353/2022 du 2 juin 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 373/2022 du 8 juin 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 456/2022 du 8 juillet 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 516/2022 du 4 août 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 527/2022 du 10 août 2022 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 557/2022 du 18 août 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 589/2022 du 31 août 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 602/2022 du 7 septembre 2022 modifiant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 773/2022 du 16 septembre 2022 complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 867/2022 du 10 octobre 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 888/2022 du 24 octobre 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 949/2022 du 14 novembre 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 980/2022 du 29 novembre 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1014/2022 du 21 décembre 2022 modifiant et complétant les normes techniques de réalisation des programmes nationaux de santé à but curatif pour les années 2022 et 2023, approuvées par l'arrêté n° 180/2022 du président de la caisse nationale d'assurance maladie, et prorogeant un délai
- ARRÊTÉ n° 507 du 20 juillet 2015 portant approbation des normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, tel que modifié par: ARRÊTÉ n° 886 du 24 octobre 2016 modifiant les normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, approuvées par l'arrêté n° 507/2015 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 886 du 24 octobre 2016 modifiant les normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, approuvées par l'arrêté n° 507/2015 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 538/2020 du 13 mai 2020 complétant les normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, approuvées par l'arrêté n° 507/2015 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- Arrêté n° 854/2020 du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 14 août 2020 complétant les normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, approuvées par l'arrêté n° 507/2015 du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 636/2021 du 29 juin 2021 modifiant les normes relatives aux conditions et aux modalités de règlement des services médicaux de dialyse, contractés par les caisses d'assurance maladie auprès des fournisseurs de services médicaux de dialyse, autorisés et évalués comme prescrit par la loi, approuvées par l'arrêté n° 507/2015 du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- C. Décision du gouvernement n° 720 du 9 juillet 2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, avec les modifications et compléments ultérieurs:
- décision du gouvernement n° 741 du 9 septembre 2015 modifiant et complétant la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - décision du gouvernement n° 799 du 30 septembre 2015 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - décision du gouvernement n° 877 du 20 octobre 2015 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - décision du gouvernement n° 552 du 27 juillet 2016 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - décision du gouvernement n° 1045/2020 du 4 décembre 2020 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé (cette décision est entrée en vigueur le 1.1.2021)

- décision du gouvernement n° 537/13.5.2021 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - décision du gouvernement n° 796/28.7.2021 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - Décision du gouvernement n° 24/5.1.2022 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - Décision du gouvernement n° 406/25.3.2022 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - Décision du gouvernement n° 1346/2.11.2022 modifiant et complétant l'annexe de la décision du gouvernement n° 720/2008 portant approbation de la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé
  - Décision du gouvernement n° 1289/28.12.2021 modifiant certains actes législatifs relatifs au programme de compensation de 90 % du prix de référence des médicaments pour les retraités.
- Arrêté n° 1301/500 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 11 juillet 2008 portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, avec les modifications et compléments ultérieurs:
    - ARRÊTÉ n° 275/162 du 10 mars 2015 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes

internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008

- ARRÊTÉ n° 968/524 du 30 juillet 2015 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008
- ARRÊTÉ n° 1317/993 du 21 octobre 2015 complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008
- ARRÊTÉ n° 1 379/1023 du 4 novembre 2015 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008
- ARRÊTÉ n° 1463/1036 du 16 décembre 2016 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008
- ARRÊTÉ n° 14/69/14.1.2021 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008
- ARRÊTÉ n° 140/127/10.2.2021 modifiant et complétant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1301/500/2008 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale

d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008

- Arrêté n° 564/499/4.5.2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application, avec les modifications et compléments ultérieurs:

- ARRÊTÉ n° 1098/647/30.6.2021 modifiant et complétant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
- ARRÊTÉ n° 1667/813/25.8.2021 modifiant et complétant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
- Arrêté n° 702/133/7.3.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'annexe 1 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application

- Arrêté n° 1206/233/19.04.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
- Arrêté n° 1462/347/27.5.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'annexe 1 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
- Arrêté n° 1724/442/29.06.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
- Arrêté n° 2349/517/03.08.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application
- Arrêté n° 3322/909/28.10.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des

dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application

- Arrêté n° 3723/1004/12.12.2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 564/499/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation des protocoles thérapeutiques concernant la prescription des médicaments correspondant aux dénominations communes internationales figurant dans la liste des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments dont bénéficient les assurés, avec ou sans contribution personnelle, sur la base d'une prescription médicale, dans le régime d'assurance maladie, tout comme des dénominations communes internationales correspondant aux médicaments autorisés dans le cadre des programmes nationaux de santé, approuvée par la décision du gouvernement n° 720/2008, et de leurs modalités d'application.

D. Arrêté n° 1822/1105/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 27 octobre 2020 portant application des dispositions de l'article IV, paragraphes 2 et 5, de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie

- Arrêté n° 2231/1213/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 23 décembre 2020 modifiant et complétant l'arrêté n° 1822/1105/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant application des dispositions de l'article IV, paragraphes 2 et 5, de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie
- Arrêté n° 1213/226/2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant l'arrêté n° 1822/1105/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant application des dispositions de l'article IV, paragraphes 2 et 5, de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie

**Observations:**

*La décision du gouvernement relative au contrat-cadre est pluriannuelle (sa période de validité est de deux ans), tandis que l'arrêté relatif aux modalités d'application du contrat-cadre est établi chaque année. Les programmes nationaux de santé constituent des actions pluriannuelles.*

## ii) Prestations en espèces

- Ordonnance d'urgence n° 158 du 17 novembre 2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvée avec ses modifications et compléments par la loi n° 399/2006, avec les modifications et compléments ultérieurs
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 145/2020 du 24 août 2020 modifiant et complétant la loi n° 95/2006 relative à la réforme dans le domaine de la santé, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, abrogeant certaines dispositions légales et établissant certaines mesures dans le domaine de la santé
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 126/2020 du 31 juillet 2020 modifiant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et instituant certaines mesures relatives aux indemnités d'assurance maladie
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 209/2020 du 27 novembre 2020 modifiant l'article IV, paragraphe 6, de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie et réglant certaines mesures dans le domaine de la santé déterminées par l'évolution de la propagation des infections causées par le virus SARS-CoV-2
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 74/2021 modifiant et complétant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, modifiant l'article 299, paragraphe 4, de la loi n° 95/2006 relative à la réforme dans le domaine de la santé, et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie
  - Ordonnance du gouvernement n° 14/2021 modifiant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 111/2021 établissant certaines mesures de protection sociale des salariés et d'autres catégories professionnelles dans le contexte de l'interdiction, de la suspension ou de la limitation des activités économiques, déterminées par la situation épidémiologique causée par la propagation du coronavirus SARS-CoV-2
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 2/2022 établissant certaines mesures de protection sociale des salariés et d'autres catégories professionnelles dans le contexte de l'interdiction, de la suspension ou de la limitation des activités économiques, déterminées par la situation épidémiologique causée par la

propagation du coronavirus SARS-CoV-2, et modifiant et complétant certains actes législatifs

- Loi n° 24/2022 modifiant et complétant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
  - Loi n° 73/2022 modifiant et complétant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
  - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 36/2022 établissant certaines mesures de protection sociale des salariés dans le contexte du conflit armé en Ukraine et à la suite des sanctions internationales infligées à la Fédération de Russie et à la Biélorussie
- Loi n° 136/2020 du 18 juillet 2020, republiée, sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, modifiée et complétée ultérieurement par:
    - Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 180/2020 du 22 octobre 2020 modifiant et complétant la loi n° 136/2020 sur l'adoption de certaines mesures de santé publique en cas de risque épidémiologique et biologique, l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie et établissant certaines mesures relatives à l'octroi des congés de maladie
  - Décision du gouvernement n° 921/2020 du 28 octobre 2020 portant approbation de la liste des maladies infectieuses et contagieuses pour lesquelles est établi l'isolement des personnes à leur domicile, au lieu déclaré par elles ou, le cas échéant, dans des établissements de soins de santé ou dans d'autres lieux qui leur sont rattachés, ainsi que de la liste des établissements de soins de santé de base dans lesquels les personnes malades sont soignées
  - Décision du gouvernement n° 423/2020 du 27 mai 2020 portant approbation de la liste des urgences médicales et chirurgicales et des maladies infectieuses et contagieuses du groupe A, pour lesquelles les assurés ont droit à une indemnisation en cas d'incapacité temporaire de travail sans remplir la condition relative au stage de cotisation réalisé
  - Arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 5 janvier 2018 portant approbation des modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, modifié et complété ultérieurement par:
    - ARRÊTÉ n° 502/417/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
    - ARRÊTÉ n° 633/470/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
    - ARRÊTÉ n° 872/543/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux

indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° 872/543/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1074/724/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1395/830/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1602/946/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1818/1111/2020 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1398/729/2021 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - ARRÊTÉ n° 1898/855/2021 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
  - arrêté n° 1166/217/2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- Arrêté n° 233/125 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 14 mars 2006 portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie

- ARRÊTÉ n° ~~4092~~1192/745/2020 portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- ARRÊTÉ n° 1546/938/2020 modifiant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° ~~4.092~~1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Arrêté n° 1909/856/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Arrêté n° 2473/1017/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Arrêté n° 1165/218/2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles

## ii) Prestations en espèces

- Ordonnance d'urgence n° 158 du 17 novembre 2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvée avec ses modifications et compléments par la loi n° 399/2006, avec les modifications et compléments ultérieurs
- Arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 5 janvier 2018 portant approbation des modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie

- arrêté n° 502/417/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 633/470/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 872/543/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 872/543/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 1074/724/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 1395/830/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 1602/946/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- Arrêté n° 1818/1111/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1398/729/2021 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- ARRÊTÉ n° 1898/855/2021 modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie
- arrêté n° 1166/217/2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant les modalités d'application de l'ordonnance

d'urgence du gouvernement n° 158/2005 relative aux congés et aux indemnités d'assurance maladie, approuvées par l'arrêté n° 15/2018/1311/2017 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie

- Arrêté n° 233/125 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie du 14 mars 2006 portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie
  - Arrêté n° 1092/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
  - Arrêté n° 1546/938/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant les annexes 1 et 2 de l'arrêté n° 1092/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
  - Arrêté n° 1909/856/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
  - Arrêté n° 2473/1017/2021 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
  - Arrêté n° 1165/218/2022 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie modifiant et complétant l'arrêté n° 1192/745/2020 du ministre de la santé et du président de la caisse nationale d'assurance maladie portant approbation du modèle unique du certificat de congé de maladie et des instructions relatives à l'utilisation et à la manière de remplir les certificats de congé de maladie sur la base desquels des indemnités sont accordées aux assurés par le régime d'assurance maladie et le régime d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles

### **3. Prestations d'invalidité**

#### i) Prestations en nature

Néant

#### ii) Prestations en espèces

- Loi n° 263 du 16 décembre 2010 relative au régime public unique de retraite, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 852 du 20 décembre 2010, avec les modifications et compléments ultérieurs

### **4. Prestations de vieillesse**

#### i) Prestations en nature

Néant

#### ii) Prestations en espèces

- Loi n° 263 du 16 décembre 2010 relative au régime public unique de retraite, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 852 du 20 décembre 2010, avec les modifications et compléments ultérieurs

### **5. Prestations des survivants**

#### i) Prestations en nature

Néant

#### ii) Prestations en espèces

- Loi n° 263 du 16 décembre 2010 relative au régime public unique de retraite, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 852 du 20 décembre 2010, avec les modifications et compléments ultérieurs

### **6. Prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles**

#### i) Prestations en nature

- Loi n° 346 du 5 juin 2002 relative à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, republiée au Journal officiel de la Roumanie n° 251 du 8 avril 2014, modifiée et complétée par:

loi n° 177 du 17 juillet 2018 portant approbation de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 103/2017 modifiant et complétant certains actes législatifs en matière de sécurité sociale, en

vigueur depuis le 22 juillet 2018, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 628 du 19 juillet 2018

loi n° 198 du 20 juillet 2018 modifiant et complétant certains actes législatifs en matière d'assurance contre les accidents du travail, en vigueur depuis le 28 juillet 2018, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 646 du 25 juillet 2018

- Arrêté n° 450/825 du 6 juin 2006 portant approbation des modalités d'application de la loi n° 346/2002 relative à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, en vigueur depuis le 17 août 2006, publié au Journal officiel de la Roumanie n° 708 du 17 août 2006, modifié et complété par:

Arrêté n° 213/2009 modifiant et complétant les modalités d'application de la loi n° 346/2002 relative à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, avec les modifications et compléments ultérieurs, approuvées par l'arrêté n° 450/825/2006 du ministre du travail, de la solidarité sociale et de la famille et du ministre de la santé, en vigueur depuis le 17 avril 2009, publié au Journal officiel, partie I, n° 257 du 17 avril 2009

- Loi n° 319 du 14 juillet 2006 relative à la sécurité et à la santé au travail, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 646 du 26 juillet 2006, avec les modifications et compléments ultérieurs

- Décision du gouvernement n° 1425 du 11 octobre 2006 portant approbation des modalités d'application des dispositions de la loi n° 319/2006 relative à la sécurité et à la santé au travail, en vigueur depuis le 30 octobre 2006, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 882 du 30 octobre 2006, avec les modifications et compléments ultérieurs

## ii) Prestations en espèces

Loi n° 346 du 5 juin 2002 relative à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, republiée au Journal officiel de la Roumanie n° 251 du 8 avril 2014, modifiée et complétée par

loi n° 177 du 17 juillet 2018 portant approbation de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 103/2017 modifiant et complétant certains actes législatifs en matière de sécurité sociale, en vigueur depuis le 22 juillet 2018, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 628 du 19 juillet 2018

loi n° 198 du 20 juillet 2018 modifiant et complétant certains actes législatifs en matière d'assurance contre les accidents du travail, en vigueur depuis le 28 juillet 2018, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 646 du 25 juillet 2018

- Arrêté n° 450/825 du 6 juin 2006 portant approbation des modalités d'application de la loi n° 346/2002 relative à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, en vigueur depuis le 17 août 2006, publié au Journal officiel de la Roumanie n° 708 du 17 août 2006, modifié et complété par:

- Arrêté n° 213/2009 modifiant et complétant les modalités d'application loi n° 346/2002 relative à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, avec les modifications et compléments ultérieurs, approuvées par l'arrêté n° 450/825/2006 du ministre du travail, de la solidarité sociale et de la famille et du ministre de la santé, en vigueur depuis le 17 avril 2009, publié au Journal officiel, partie I, n° 257 du 17 avril 2009

- Loi n° 319 du 14 juillet 2006 relative à la sécurité et à la santé au travail, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 646 du 26 juillet 2006, avec les modifications et compléments ultérieurs
- Décision du gouvernement n° 1425 du 11 octobre 2006 portant approbation des modalités d'application des dispositions de la loi n° 319/2006 relative à la sécurité et à la santé au travail, en vigueur depuis le 30 octobre 2006, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 882 du 30 octobre 2006, avec les modifications et compléments ultérieurs

## **7. Allocations de décès**

### Prestations en espèces

- Loi n° 263 du 16 décembre 2010 relative au régime public unique de retraite, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 852 du 20 décembre 2010, avec les modifications et compléments ultérieurs
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 103 du 14 décembre 2017 modifiant et complétant certains actes législatifs en matière de sécurité sociale, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 1010 du 20 décembre 2017, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Loi n° 177/2018 portant approbation de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 103/2017 modifiant et complétant certains actes législatifs en matière de sécurité sociale, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 628 du 19 juillet 2018, en vigueur depuis le 22 juillet 2018
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 97 du 11 juin 2020 relative à la mise en œuvre de certaines mesures de simplification administrative dans le domaine de la protection sociale et à l'octroi de certains droits et prestations d'assistance sociale dans les domaines d'activité où des restrictions sont maintenues, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 504 du 12 juin 2020, en vigueur depuis le 12 juin 2020

## **8. Prestations de chômage**

### i) Prestations en nature

Néant

### ii) Prestations en espèces

- Loi n° 76 du 16 janvier 2002 relative au régime d'assurance chômage et à la promotion de l'emploi, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 103 du 6 février 2002, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2002, avec les modifications et compléments ultérieurs, modifiée en dernier lieu par:
  - loi n° 250 du 19 juillet 2013, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 457 du 24 juillet 2013
  - ordonnance d'urgence du gouvernement n° 60 du 28 septembre 2016, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 773 du 4 octobre 2016

- loi n° 172 du 14.7.2017 portant approbation de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 60 du 28 septembre 2016, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 576 du 19 juillet 2017
  - ordonnance d'urgence du gouvernement n° 95 du 6 décembre 2017, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 991 du 13.12.2017, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - loi n° 225 du 26.7.2021, publiée au Journal officiel n° 735 du 27 juillet 2021
  - loi n° 273 du 29.9.2022, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 954 du 30.9.2022
- Décision du gouvernement n° 174 du 20 février 2002 portant approbation des modalités d'application de la loi n° 76/2002 relative au régime d'assurance chômage et à la promotion de l'emploi, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 181 du 18 mars 2002, en vigueur depuis le 18 mars 2002, avec les modifications et compléments ultérieurs, modifiée en dernier lieu par:
    - décision du gouvernement n° 885 du 29 novembre 2016, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 979 du 6 décembre 2016
    - décision du gouvernement n° 374 du 25 mai 2017, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 414 du 6 juin 2017
    - décision du gouvernement n° 80 du 1<sup>er</sup> mars 2018, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 224 du 13 mars 2018
    - décision du gouvernement n° 772 du 27 septembre 2018, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 843 du 3 octobre 2018

## **9. Prestations de préretraite**

Prestations en espèces

Néant

## **10. Prestations familiales**

i) Prestations en nature

Néant

ii) Prestations en espèces

### ***Allocations familiales***

- Loi n° 61 du 22 septembre 1993 relative aux allocations familiales, republiée au Journal officiel de la Roumanie n° 767 du 14 novembre 2012, avec les modifications et compléments ultérieurs
- Loi 125 du 2 juin 2015 portant approbation de l'ordonnance d'urgence du gouvernement 65/2014 modifiant et complétant certains actes législatifs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 383 du 2 juin 2015

- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 9/2019 du 19 février 2019 modifiant et complétant la loi n° 61/1993 relative aux allocations familiales et modifiant l'article 58, paragraphe 1, de la loi n° 448/2006 sur la protection et la promotion des droits des personnes handicapées
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 123/2020 du 31 juillet 2020 modifiant l'article 3 de la loi n° 61/1993 relative aux allocations familiales
- Décision du gouvernement n° 577 du 28 mai 2008 portant approbation des modalités d'application des dispositions de la loi n° 61/1993 relative aux allocations familiales et réglementation des modalités de calcul et de paiement des allocations familiales, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 442 du 12 juin 2008, avec les modifications et compléments ultérieurs

### ***Allocations pour enfant à charge***

- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 111 du 8 décembre 2010 relative au congé parental et à l'allocation mensuelle pour enfant à charge, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 830 du 10 décembre 2010, approuvée avec modifications par la loi n° 132/2011, avec les modifications et compléments ultérieurs
- Loi n° 89/2019 du 2 mai 2019 modifiant et complétant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 111/2010 relative au congé parental et à l'allocation mensuelle pour enfant à charge et prévoyant certaines mesures de recouvrement des créances correspondant à l'allocation pour enfant à charge
- Décision du gouvernement n° 52 du 19 janvier 2011 portant approbation des modalités d'application des dispositions de l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 111/2010 relative au congé parental et à l'allocation mensuelle pour enfant à charge, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 78 du 31 janvier 2011, avec les modifications et compléments ultérieurs
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 6 du 18 janvier 2017 modifiant et complétant certains actes législatifs, et établissant certaines mesures relatives à la réalisation d'investissements financés par des fonds publics, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 62 du 25 janvier 2017, approuvée avec modifications par la loi n° 250/2017
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 82 du 8 novembre 2017 modifiant et complétant certains actes législatifs, publiée au Journal officiel de la Roumanie n° 902 du 16 novembre 2017
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 81/2018 du 13 septembre 2018 modifiant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 111/2010 relative au congé parental et à l'allocation mensuelle pour enfant à charge
- Ordonnance d'urgence n° 15/2018 du 7 mars 2018 modifiant et complétant certains actes législatifs
- Ordonnance d'urgence du gouvernement n° 26/2021 du 7 avril 2021 modifiant et complétant l'ordonnance d'urgence du gouvernement n° 111/2010 relative au congé parental et à l'allocation mensuelle pour enfant à charge

## **11. Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif**

a) Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif visant à garantir un niveau minimal de subsistance conformément aux dispositions de l'article 70, paragraphe 2, point a) i), du règlement (CE) n° 883/2004

Prestations en espèces

- Ordonnance d'urgence n° 6 du 18 février 2009, approuvée par la loi n° 196/2009 établissant l'indemnité sociale en faveur des retraités, publiée au Journal officiel n° 107 du 23 février 2009, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009
- Ordonnance d'urgence n° 74/2022 octroyant une aide financière aux retraités relevant du régime public de retraite et du régime des pensions militaires de l'État ainsi qu'aux bénéficiaires de droits prévus par des lois spéciales, en juillet 2022
- Ordonnance d'urgence n° 168/2022 relative à certaines mesures fiscales et budgétaires et à la prorogation de certains délais, et modifiant et complétant certains actes législatifs

b) Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif pour assurer une protection spécifique des personnes handicapées liée à l'environnement social conformément aux dispositions de l'article 70, paragraphe 2, point a) ii), du règlement (CE) n° 883/2004

Prestations en espèces

Néant

### **III. CONVENTIONS EN VIGUEUR VISÉES À L'ARTICLE 8, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT SERA APPLICABLE**

La date d'application du règlement (CE) n° 883/2004 aux conventions énumérées, dans la mesure où elles relèvent du champ d'application du règlement, est [le 1<sup>er</sup> mai 2010], sauf indication contraire. C'est également la date à partir de laquelle le règlement s'applique dans cet État membre.

Néant

### **IV. PRESTATIONS MINIMALES VISÉES À L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT SERA APPLICABLE**

La date d'application du règlement (CE) n° 883/2004 aux conventions énumérées, dans la mesure où elles relèvent du champ d'application du règlement, est [le 1<sup>er</sup> mai 2010], sauf indication contraire. C'est également la date à partir de laquelle le règlement s'applique dans cet État membre.

Le complément de retraite constitué par l'indemnité sociale en faveur des retraités, conformément aux dispositions de l'ordonnance d'urgence n° 6 du 18 février 2009 établissant l'indemnité sociale en faveur des retraités, publiée au Journal officiel n° 107 du 23 février 2009, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009

### **V. POSSIBILITÉ POUR TOUTES LES PERSONNES NON SALARIÉES D'ÊTRE COUVERTES PAR LE RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE [ARTICLE 65 BIS, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004] ET RÉFÉRENCE LÉGISLATIVE**

La législation roumaine prévoit la possibilité pour les personnes non salariées de s'assurer volontairement dans le cadre du régime d'assurance chômage. Le cadre juridique est constitué par la loi n° 76 du 16 janvier 2002 relative au régime d'assurance chômage et à la promotion de l'emploi, avec les modifications et compléments ultérieurs, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2002, et par la décision du gouvernement n° 174 du 20 février 2002 portant approbation des modalités d'application de la loi n° 76/2002 relative au régime d'assurance chômage et à la promotion de l'emploi, avec les modifications et compléments ultérieurs, en vigueur depuis le 18 mars 2002.